

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_112 ORDURES MENAGERES Adoption de la grille tarifaire

Considérant :

- L'avis de la Commission Environnement des 21 octobre, 30 octobre, 14 novembre et 4 décembre 2024
- La nécessité de construire des grilles tarifaires homogènes applicables à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président présentant les orientations souhaitées,

ET

Après en avoir délibéré (Contre : Hervé MESSIN, Jean-Paul LARISCH, Luc GIAMBERINI, Patricia FAGNONI, Etienne LOGNON, Armelle REISER-LAGRUE, Peggy RASQUIN, Guillaume BERNEZ, Bernard BARRE, Alain BASTIEN, Anne-Marie MARX, Eric GULINO, Michel ZDJELAR, Christian PETIT, Joelle PACE, Lionel GUIRAUT, Isabelle MULLER, Hervé PRITRSKY, Sylvain WEIL)

Décide :

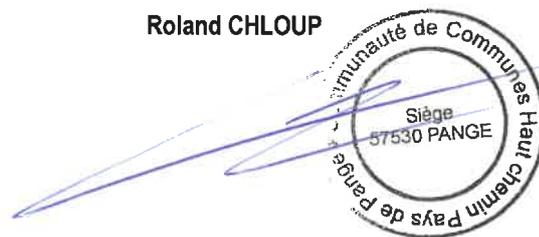
- **De valider** la grille tarifaire de redevance 2025 proposée ;
- **Autorise** le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer tous documents, actes et règlements, pour permettre l'application de la présente délibération.

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBHEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_113 MOBILITES DOUCES – ARRÊT DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (PDMS) DE LA CCHCPP

Le Pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE) signé en 2021 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) définissait plusieurs orientations pour le territoire, dont celle de « Faciliter l'accessibilité du territoire par des modes de déplacement alternatifs et plus respectueux de l'environnement ». Afin de répondre à cet objectif, la CCHCPP s'est engagée en 2023 dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) ainsi que d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS). L'AGURAM (Agence d'urbanisme des agglomérations de Moselle) a été mandatée pour réaliser ces deux documents, dans le cadre de la convention partenariale entre elle et la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange approuvée par la délibération du 05/07/2023 n° 73/2023.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un outil de planification permettant de définir la politique de mobilité de la CCHCPP. Il se compose d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action. Le PDMS est le fruit du travail mené par la Commission Mobilités douces présidée par Eric GULINO, Etienne LOGNON et Fabrice MULLER, Vice-Présidents en charge de la Commission, avec l'AGURAM et avec les services de la CCHCPP. Ont notamment été organisés un atelier avec les élus (mutualisé avec le projet de territoire) le 28 juin 2023, 5 réunions de la Commission Mobilités douces (20 juin 2023, 6 décembre 2023, 27 mars 2024, 12 septembre 2024, 16 décembre 2024) et un atelier de travail sur les fiches-actions avec les Vice-Présidents de la Commission (24 juin 2024).

Le projet de PDMS a fait l'objet d'une phase de consultation des communes du 26/11/2024 au 13/12/2024, et est présenté à la Commission Mobilités Douces pour validation le 16 décembre 2024.

Il convient donc d'arrêter ce projet de plan par le conseil communautaire, afin que celui-ci soit soumis à une phase de consultation des personnes publiques et organismes ou associations définies à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports, puis du public. En outre, la CCHCPP consultera également le Comité des Partenaires qui sera constitué conformément à la liste des membres validée en Commission Mobilité Douces du 12/09/2024.

Au terme de cette période de consultation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, avant d'être définitivement approuvé par le Conseil communautaire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'orientation des Mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;

VU l'article L. 1214-36-1 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

VU la délibération n° 2023-73 du 5 juillet 2023 décidant de l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié ;

SUITE à l'atelier PDMS du 28 juin 2023 ;

SUITE aux différents avis émis par la Commission Mobilités douces, et notamment en date du 16 décembre 2024 sur le projet de plan ;

SUITE aux retours des communes lors de la phase de consultation susmentionnée, dont le bilan a été fait lors de la Commission Mobilités douces du 16 décembre 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la CCHCPP de se doter d'un document de planification de sa politique de mobilité ;

CONSIDERANT les orientations et objectifs nationaux, régionaux et supra-régionaux (SCoT), ainsi que les autres démarches en cours (projet de territoire, PTRTE, PCAET...) ;

Le conseil communautaire,

**après en avoir délibéré, (abstentions de Hervé MESSIN et Christian PETIT)
DECIDE D'ARRÊTER** le projet de Plan des Mobilités Simplifié ;

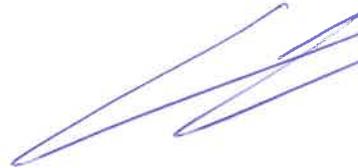
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à soumettre le projet de Plan de Mobilité Simplifié pour avis aux personnes publiques mentionnées à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à répondre à toute demande de consultation émanant d'un organisme ou d'une association mentionnée à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à instaurer et consulter le Comité des Partenaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à soumettre ensuite le projet de Plan de Mobilité Simplifié assorti des avis recueillis à une procédure de participation du public, dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du Code de l'Environnement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder ensuite aux modifications éventuelles pour tenir compte des avis recueillis et des résultats de la participation du public ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_114 Nomination d'un délégué à l'EPAGE Nord Moselle pour la commune de Saint HUBERT

Vu la démission du conseil municipal de SAINT HUBERT de M. Mathieu LORRAIN, il est proposé de nommer M. Christian TOUSSAINT à sa place en tant que délégué au sein de l'EPAGE Nord Moselle.
Aucune autre candidature n'étant déposée

Le Conseil Communautaire,

Après délibération à l'unanimité,

- **Nomme Monsieur Christian TOUSSAINT délégué au sein de l'EPAGE Nord Moselle**

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBHEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_115 COMMUNICATION/SERVICES À LA PERSONNE – CCHCPP ambassadrice du don d'organes

Les commissions « Communication » et « Services à la personne » se sont réunies le 27 novembre 2024. Les deux commissions ont validé le principe que la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange s'engage à devenir ambassadrice du don d'organes.

Les Vice-présidents présentent à l'assemblée les actions qu'il est possible de mettre en place à l'échelle communautaire pour promouvoir et sensibiliser au don d'organes.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications des Vice-présidents,

Vu l'avis favorable des commissions « Communication » et « Services à la personne »

Après en avoir délibéré, (abstention de Alain DALSTEIN)

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'engagement de la CCHCPP en tant que Communauté de Communes ambassadrice du don d'organes.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document découlant de cette décision.

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER p

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_116 TVB – Commande groupée d'arbres et arbustes champêtres à destination des communes membres

Depuis 2017, la CCHCPP est engagée dans le programme Trame Verte et Bleue soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est. Lauréate de l'AAP TVB en 2021, la CCHCPP a souhaité intégrer pleinement les administrés à cette démarche. Ainsi, le 4 juin 2024, le conseil communautaire a donné un avis favorable à la mise en d'une commande d'arbres et d'arbustes champêtres à prix avantageux aux foyers du territoire. Pour rappel, les plants ont été revendu à hauteur de 50 % de leur prix d'achat.

Suite à cette opération, un certain nombre de plants reste disponible.

Il est ainsi proposé aux commune membres de bénéficier également de ces plants à tarifs avantageux (cf règlement). Un maximum de plants seront labellisés Végétal Local, label prouvant la provenance locale des graines et cultivés par des pépiniéristes dont l'activité économique n'est pas délocalisable.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications de la vice-présidente,

Après délibération à l'unanimité

DONNE

- Pouvoir au Président de signer l'ensemble des documents liés à ce projet.
- Autorise le Président à refacturer les plants aux communes membres
- Autorise le Président à augmenter le nombre d'arbre destiné aux particuliers

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



REGLEMENT

Commande groupée 2024 - Arbustes champêtres, arbres ornementaux et fruitiers

Pour les communes membres

ARTICLE 1 / OBJET

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) organise une commande groupée d'arbustes champêtres, d'arbres ornementaux et de fruitiers pendant l'hiver 2024- 2025. La

commande a d'abord été proposée aux administrés du territoire. Les commandes sont désormais proposées aux communes membres afin de bénéficier de plants de qualité à des tarifs avantageux. La volonté de la Communauté de Communes est de proposer une action en lien avec ses compétences Trame verte et bleue et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en proposant des essences locales et/ou adaptées aux évolutions climatiques (liste basée sur l'étude SESAME).

ARTICLE 2 / ORGANISATION

La Communauté de Communes dont le siège se situe 1 bis route de Metz, 57530 Pange, organise une commande groupée d'arbustes champêtres, d'arbres ornementaux et de fruitiers pendant l'hiver 2024- 2025. Les plants seront à retirer par les communes membres s'étant inscrites auprès du service Aménagement de la CCHCPP à l'adresse mail suivante : amenagement@cchcpp.fr.

La date et le lieu de retrait seront communiqués à la suite de l'inscription.

Les fournisseurs des plants ont été choisis de manière à favoriser les entreprises locales proposant un maximum d'essences labellisées Végétal Local. Les fournisseurs sont listés ci-dessous :

- Arbustes et arbres champêtres : SARL Pépinière 4 champs et forets, 3 rue Charles Vincant, 08400 QUATRE-CHAMPS
- Arbres fruitiers : Jardins Fruitiers de Laquenexy, 4 rue Bourger et Perrin, 57530 LAQUENEXY
- Arbres isolés : EARL Pépinière du Hanfgranva, rue de Sélestat, 67200 MUSSIG

Aucun échange ne sera fait, même en cas de non reprise des végétaux.

La CCHCPP se réserve le droit de modifier les dates en cas d'imprévu.

La CCHCPP a défini une enveloppe annuelle limitée pour cette opération.

Par conséquent elle se réserve le droit de refuser des commandes. Les prix de revente des plants aux communes sont indiqués ci-dessous :

Essences disponibles	Taille (cm)	Racines nues (RN) ou conteneur (C)	Nombre de plants disponibles à la vente	Prix de vente
Pommier 'Otava'	150-200	RN	17	6,25 €
Poirier 'Conférence'	150-200	RN	11	6,25 €
Poirier 'Packam's Triumph'	150-200	RN	33	6,25 €
Cerisier 'Burlat'	150-200	RN	52	8,51 €
Noyer 'Franquette'	150-200	RN	10	16,61 €
Prunier 'Reine Claude Dorée'	150-200	RN	22	8,51 €
Prunier 'Quetsche d'Alsace'	150-200	RN	10	8,51 €
Erbable sycomore	50-80	RN	32	1,91 €
Amélanchier à feuilles ovales	50-80	RN	21	4,15 €
Arbre de Judée	30-50	Conteneur 3L	4	9,86 €

Alisier blanc	30-50	RN		
Sorbier des oiseleurs	50-80	RN	33	2,35 €
Aubépine monogyne	40-60	RN	88	1,59 €
Bourdaïne	40-60	RN	85	1,59 €
Cerisier de Sainte-Lucie	40-60	RN	88	1,02 €
Cornouiller sanguin	40-60	RN	58	1,59 €
Eglantier	40-60	RN	89	1,59 €
Erable champêtre	40-60	RN	68	1,02 €
Fusain d'Europe	40-60	RN	43	1,02 €
Cerisier à grappes	40-60	RN	90	1,02 €
Noisetier commun	40-60	RN	30	1,02 €
Poirier sauvage	40-60	RN	73	1,02 €
Prunellier	40-60	RN	85	1,59 €
Rosier rouillé	40-60	RN	75	1,02 €
Sureau noir	40-60	RN	58	1,59 €
Troène d'Europe	40-60	RN	32	1,02 €
Viorne lantane	40-60	RN	49	1,02 €

Chaque commune bénéficiant de cette opération recevra une facture afin de procéder au règlement.

Des informations techniques pour le choix des végétaux est disponible ici : <https://www.cchcpp.fr/UserFiles/File/flyer-commande-groupee-arbres-2210.pdf>

ARTICLE 3 / CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation à la commande groupée est ouverte exclusivement aux communes membres du territoire de la CCHCPP. Une seule inscription par commune est acceptée.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si cette opération devait être modifiée, reportée, écourtée, interrompue ou annulée.

La CCHCPP se réserve le droit de procéder à toute vérification et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

ARTICLE 4 / MODALITES D'INSCRIPTION

Les plants seront à retirer par les communes membres s'étant inscrites préalablement à l'adresse mail suivante : amenagement@cchcpp.fr Un mail de confirmation sera ensuite transmis.

Les services de la CCHCPP restent à votre disposition pour vous appuyer dans vos démarches :

Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange
Service Aménagement – Mélanie MARTIN
1 bis route de Metz
57530 PANGE
03 87 64 39 04

ARTICLE 7 / DROIT A L'IMAGE

La CCHCPP est autorisée à photographier les élus lors du retrait des plants. Ces éléments pourront être transmis à la presse et/ou intégrés à des documents produits par la CCHCPP. Ils pourront également figurer sur les divers supports de la collectivité.

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de toute communication sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autres contreparties que celle du prix de vente préférentiel.

ARTICLE 8 / ASSURANCES

La CCHCPP décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait pendant le déroulement de l'opération.

ARTICLE 9 / ASSURANCES

La CCHCPP décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait pendant le déroulement de l'opération.

ARTICLE 10 / OBLIGATIONS

La participation à cette opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute modification fera l'objet d'un dépôt au siège de la CCHCPP et sera consultable sur place.

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable.

En cas de litige, tous les cas non prévus au présent règlement seront discutés et tranchés par Monsieur CHLOUP, Président de la CCHCPP.



DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Objet : Reversement agence de l'eau

Afin de pouvoir procéder au reversement des redevances de l'agence de l'eau, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant

FONCTIONNEMENT :

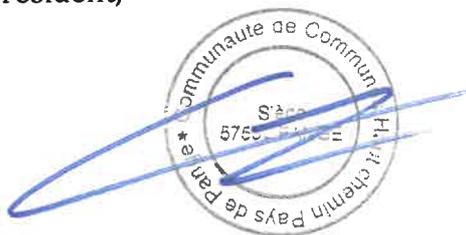
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 - Dépenses imprévues	- 500 €		
701259 - Reversement à l'agence de l'eau	500 €		

Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €
-----------------------	------------	-----------------------	------------

Certifié exécutoire

A Pange, le 19/12/2024

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBHEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_108 Finances AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE BACS A ORDURES MENAGERES

Le Président explique

Vu la délibération du 2024_95 du 25 novembre 2024 décidant de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 EUR.

Considérant la demande de la Banque Postale (changement des dates de prise en compte)

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE (CONTRE : Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY ; ABSTENTION : Joelle PACE, Michel ZDJELAR, Christian PETIT)

-De reporter la délibération DCC2024_95

-De valider le prêt ci dessous

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financement de l'acquisition de bacs à ordures ménagères

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 EUR

Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/01/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,51 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 057-200067957-20241219-DCC2024_108-DE



Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBHEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_109 Finances AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU TERRAIN DE LA ZA DE COINCY

Le Président explique

Vu la délibération N°2024_96 du 25 novembre 2024 décidant de recourir à un emprunt d'un montant de 1 400 000,00 EUR.

Considérant la demande de la Banque Postale (changement des dates d'effet)

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et **après en avoir délibéré,**

DÉCIDE (abstentions : Joelle PACE, Michel ZDJELAR, Christian PETIT)

-De reporter la délibération DCC 2024_96

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 400 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 7 ans

Objet du contrat de prêt : financer l'achat du terrain de la ZA de Coincy

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 400 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/01/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,08 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBHEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_110 ORDURES MENAGERES RETRAIT DE LA DELIBERATION DCC2024_102

Le Président explique :

- Par courrier du 12 décembre 2024, Monsieur le Préfet de la Moselle sollicite le retrait de la délibération DCC2024_102 concernant l'arrêt du conventionnement pour l'accès à la déchèterie de Borny.

Vu le courrier daté du 12 décembre 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré (Abstention de M. Sylvain WEIL) :

- Retire la délibération DCC2024_102 du 25 novembre 2024 (maintien ou arrêt du conventionnement avec l'Eurométropole de Metz

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBHEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N° 2024_111 ORDURES MENAGERES Maintien ou arrêt de la convention avec la Métropole de Metz pour l'accès à la déchèterie de BORNAY

Vu :

L'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriale ;

L'exposé fait par le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange ;

Considérant :

La convention passée avec l'Eurométropole de Metz en 2022, pour les communes de OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY

Que la présente convention fut conclue pour une durée d'un an, à partir du 1er janvier 2022, renouvelable deux fois une année par expresse décision de la CCHCPP notifiée à l'Eurométropole au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, (toujours possible délibération de la METROPOLE en janvier)

Les comptes rendus de la commission environnement

Les investissements qui doivent être consentis sur les 3 déchèteries communautaires

Les études « déchèteries » confiées à ANETAME.

Vu la demande de M. GULINO de vote à bulletin secret, vu l'accord du Président qui effectue la demande

- **le Conseil communautaire à la majorité accepte le vote à bulletin secret**

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré (23 pour le renouvellement et 19 contre)

Décide :

- De demander la prolongation de la convention avec la Métropole de METZ
- Autorise le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer tous documents, actes et règlements, pour permettre l'application de la présente délibération.

Fait à Pange le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP

